



Droit de la retraite d'une femme marié avec un français divorcé

Par **supermos**, le **01/09/2015** à **13:23**

Bonjour, J'ai une question a propos d'une femme marocaine marié avec un français divorcé d'une autre femme française .

Pour l'ex femme française :

- elle a des enfants mais ils sont âgés.
- elle réside en France.

Pour la femme marocaine :

- résidé au Maroc avec son marie " son marie avec une carte de séjour" .
- elle a deux enfants " un fils à 5 ans et une fille 4 ans"
- la durée du mariage est plus de 13 ans .
- elle a l'acte de mariage est le livret de famille est reconnue par le consulat de France et du Maroc " l' acte marocain et française.
- elle n'as pas de nationalité française.

pour les enfants :

ils ont la nationalité française et tous les droits de la France.

les questions :

- je veut s'avoir les droits de cette femme marocaine et si son marie est décédé est ce qu' elle

a le droit de la retraite du marie ou bien il appartient a l'ex femme " française".

Par **amajuris**, le **01/09/2015** à **14:03**

bonjour,

le principe est que la pension de reversion se partage avec le conjoint et les ex-conjoints survivants

l'attribution d'une pension de reversion diffère selon que le défunt percevait une pension d'agent public, une retraite du régime général, une retraite d'un régime complémentaire. selon les situations, il existe ou non des conditions de ressources pour percevoir cette pension.

l'ex conjoint du défunt peut perdre dans certains cas, en cas de remariage, le droit de percevoir la pension de reversion.

salutations